|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 2** | **Document C23/22-F** |
| **3 juillet 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG) – RAPPORT ANNUEL POUR 2022 et 2023 | |
| **Objet**  Le présent rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) à l'intention du Conseil de l'UIT contient le rapport annuel détaillé du CCIG sur les activités menées en 2022 et 2023, qui sera présenté à la session de 2023 du Conseil.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **approuver** le rapport du CCIG, ainsi que les recommandations pour suite à donner par le Secrétariat.  **Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**  Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.  **Incidences financières**  Aucune.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | |

|  |
| --- |
| **Références**  [*Résolution 162*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-162-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires; [*Décision 615*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0132/fr) du Conseil; Rapports annuels du CCIG: [*Document C12/44*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0044/fr) (Premier rapport annuel du CCIG au Conseil); [*Document C13/65 + Corr.1*](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0065/fr) (Deuxième rapport annuel du CCIG au Conseil); [*Document C14/22 + Add.1*](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0022/fr) (Troisième rapport annuel du CCIG au Conseil); [*Document C15/22 + Add.1 et 2*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0022/fr) (Quatrième rapport annuel du CCIG au Conseil); [*Document C16/22 + Add.1*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0022/fr) (Cinquième rapport annuel du CCIG au Conseil); [*Document C17/22*](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0022/fr) (Sixième rapport annuel du CCIG au Conseil); [*Document C18/22 + Add.1*](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0022/fr) (Septième rapport annuel du CCIG au Conseil);  [*Document C19/22*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0022/en) (Huitième rapport annuel du CCIG au Conseil); [*Document C20/22*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0022/en) (Neuvième rapport annuel du CCIG au Conseil); [*Document C21/22*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0022/en) (Dixième rapport annuel du CCIG au Conseil); [*Document C22/22*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0022/en) (Onzième rapport du CCIG au Conseil) |

# 1 ACTIVITÉS MENÉES PAR LE CCIG EN 2022 ET 2023 ET COMPOSITION DU COMITÉ

1.1 On trouvera dans le présent document le rapport annuel complet du CCIG, qui rend compte des activités menées au cours de la période 2022-2023. Il sera présenté lors de la session de 2023 du Conseil.

1.2 La composition actuelle du CCIG est la suivante:

• M. Kamlesh Vikamsey (Président)

• M. Honore Ndoko (Vice-Président)

• Mme Sarah Hammer

• M. Alexander Narukavnikov

• M. Henrique Schneider

1.3 À la suite de la Conférence de plénipotentiaires, le CCIG a tenu ses réunions ordinaires du 2 au 4 novembre 2022, du 15 au 17 mars 2023 et du 5 au 7 juin 2023 en présentiel, à Genève, avec des modalités de participation à distance. Une réunion virtuelle finale a été organisée le 29 juin, afin d'examiner le Rapport intérimaire du Vérificateur extérieur des comptes.

1.4 Les membres du Comité ont tenu plusieurs réunions supplémentaires au cours de la période 2022-2023. Le Président du CCIG a tenu des réunions avec la direction de l'UIT et le Vérificateur extérieur des comptes (Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni). En outre, le président du CCIG a participé à la réunion annuelle des présidents des Comités de contrôle du système des Nations Unies, qui s'est tenue les 6 et 7 décembre 2022 à New York. Le Président du CCIG a aussi donné au Comité de sélection du CCIG un aperçu des tâches effectuées par son groupe conformément à son mandat, ainsi que des exigences auxquelles ses membres sont soumis en termes de compétences et de participation.

1.5 Depuis la soumission de son dernier rapport d'activité annuel, à la session de 2022 du Conseil, le Comité a mené des travaux dans tous ses domaines de compétence, en particulier en ce qui concerne l'audit interne; la gestion des risques; le contrôle interne; l'évaluation; l'éthique; les états financiers et l'établissement des rapports financiers; et la vérification extérieure des comptes. Une attention particulière a été accordée à la question de l'informatique et de la sécurité informatique, nouvellement attribuée par la PP-22.

1.6 Tous les rapports des réunions du Comité, ainsi que ses rapports annuels et d'autres documents essentiels, sont mis à la disposition des membres de l'UIT sur la page du site web de l'UIT consacrée au CCIG, accessible également depuis la page web du Conseil de l'UIT.

1.7 Les membres du CCIG ont pris acte de la mobilisation globale de la direction de l'UIT en vue d'une collaboration productive avec le CCIG. La direction de l'UIT a fait preuve de disponibilité et de réactivité pour répondre aux demandes du CCIG et a activement sollicité l'avis du Comité sur divers sujets relevant de son mandat et de son domaine de compétence. Les observations et les recommandations spécifiques concernant les domaines de compétence du CCIG sont présentées de manière détaillée dans les sections correspondantes du présent rapport.

# 2 SITUATION DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE CCIG

2.1 Conformément à la procédure établie, et afin de faciliter la supervision, par le Conseil, des mesures prises en réponse aux recommandations du CCIG, le Comité a procédé à un examen approfondi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses recommandations précédentes.

2.2 À ce jour, environ 85% des recommandations du CCIG ont été mises en œuvre avec succès, 56 des 66 recommandations ayant été appliquées. Toutefois, 10 recommandations sont en cours de mise en œuvre par le Secrétariat.

2.3 Conformément à son approche habituelle, le Comité a évalué l'état d'avancement des mesures prises en vue de donner suite à ses recommandations, en procédant à un examen global des progrès réalisés dans leur mise en œuvre.

2.4 S'agissant du suivi des recommandations en suspens, plusieurs documents, à savoir les documents [C23/20](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0020/fr), [C23/52](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0052/fr) et [C23/53](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0053/fr), ont été soumis pour examen à la session de 2023 du Conseil.

# 3 FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSFORMATION EN VUE D'ATTEINDRE L'EXCELLENCE INSTITUTIONNELLE

3.1 Le Vice-Secrétaire général a présenté un document essentiel, à savoir la Feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle (Document [C23/52](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0052/fr)). Cette feuille de route constitue l'aboutissement du Plan stratégique de l'UIT et des résultats de l'exercice de réflexion prospective qui a été mené sur le pilier 3, portant sur l'excellence institutionnelle. Le CCIG s'est félicité de cette approche globale et a invité la direction de l'UIT à prendre des décisions audacieuses et courageuses conformément à la [Résolution 71](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-071-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022), intitulée "Plan stratégique de l'Union pour 2024-2027".

3.2 La feuille de route de l'UIT pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle comprend quatre éléments fondamentaux:

• Transformation des ressources humaines: Cet aspect porte sur le développement d'une main-d'œuvre compétente et motivée, sur la promotion d'une culture axée sur les personnes et sur la création d'un environnement de travail favorable.

• Transformation financière: Ce volet vise à optimiser l'affectation des ressources, à simplifier les processus financiers et à renforcer les contrôles financiers pour assurer la durabilité et la croissance.

• Transformation informatique: Cet aspect concerne la modernisation de l'infrastructure informatique, le renforcement de la cybersécurité et l'utilisation des technologies émergentes dans un souci de souplesse et de pertinence.

• Transformation des organes de contrôle et des contrôles internes: L'accent est mis sur des mécanismes de contrôle, de gestion des risques et de contrôle interne robustes pour garantir une gouvernance et une responsabilisation efficaces.

3.3 Le CCIG reconnaît l'importance que revêt la feuille de route pour améliorer les performances et l'efficacité et assurer la continuité des activités de l'UIT. Le Comité préconise la prise de décisions audacieuses et souligne l'importance de mettre en œuvre la feuille de route pour promouvoir la mission de l'UIT dans un environnement des télécommunications en mutation.

3.4 Le Comité estime que la direction de l'UIT devrait bénéficier de la souplesse nécessaire pour planifier, encadrer et mener à bien le processus de transformation dans l'intérêt de l'organisation. Le Comité note que des mécanismes appropriés seront mis en place pour rendre compte de l'état d'avancement du processus de transformation au CCIG ainsi qu'au Conseil de l'UIT.

3.5 Pour assurer un suivi et un appui efficaces, le CCIG demande à être informé en permanence de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation, après son approbation par le Conseil à sa session de 2023. Des points effectués régulièrement permettront au Comité de fournir des orientations, d'évaluer l'efficacité des éléments de la feuille de route et de formuler des recommandations en vue d'une amélioration continue.

|  |
| --- |
| Recommandation 1  Le CCIG recommande que la direction de l'UIT fournisse régulièrement des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle, afin de garantir la transparence, la responsabilisation et le suivi efficace de la mise en œuvre de la feuille de route, de manière à atteindre les buts de l'organisation. |

|  |
| --- |
| Recommandation 2  Le CCIG recommande que la direction de l'UIT et les membres du Conseil de l'UIT accordent la priorité à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle et y affectent des ressources suffisantes. Cet engagement garantira l'appui nécessaire, notamment en ce qui concerne les ressources financières et les ressources humaines, pour permettre la bonne exécution des initiatives prévues dans la feuille de route et favoriser la croissance et l'innovation au sein de l'organisation. |

|  |
| --- |
| Recommandation 3  Le CCIG recommande que la direction de l'UIT prenne des mesures globales pour assurer une gestion du changement transparente dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle, notamment des stratégies de communication efficaces pour mobiliser l'ensemble de l'organisation et permettre à tous les membres du personnel de s'approprier le processus, en favorisant un sentiment de participation et de mobilisation tout au long du cycle. |

|  |
| --- |
| Recommandation 4  Conformément à la feuille de route pour la transformation, le CCIG recommande que la direction de l'UIT mette à jour sa déclaration relative à la propension au risque, en mettant l'accent sur une culture qui soit davantage fondée sur l'innovation et l'expérimentation. |

# 4 GESTION FINANCIÈRE

4.1 Le CCIG a suivi et évalué avec diligence les questions importantes relatives à la gestion financière, tout en tenant des discussions constructives avec le Département de la gestion des ressources financières.

4.2 Le Secrétariat a fourni des informations approfondies et mises à jour sur sa collaboration avec le Vérificateur extérieur des comptes dans le cadre de l'élaboration du rapport sur les états financiers pour 2022.

4.3 Le Comité a tenu de longues discussions sur les difficultés liées à l'exécution du budget, laquelle a nécessité une demande de prélèvement sur le Fonds de réserve par l'intermédiaire du Conseil de l'UIT.

4.4 Le Secrétariat a fourni des informations détaillées concernant les mesures prises pour parvenir à l'équilibre budgétaire pour 2023 et la base sur laquelle se fonde l'élaboration du budget pour la période 2024-2025.

4.5 Le CCIG a encouragé le Secrétariat à donner la priorité à la réduction des charges, en proposant une méthode globale pour définir des priorités, plutôt que de procéder à des réductions générales des charges dans l'ensemble de l'UIT. Le Comité a souligné la nécessité, pour l'UIT, de mettre l'accent sur la génération de produits, d'améliorer la prévisibilité et d'élaborer des scénarios d'urgence pour relever efficacement les défis potentiels. En outre, le CCIG a recommandé de redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité de l'organisation et d'optimiser l'utilisation des ressources.

4.6 Lors de sa réunion de juin, le Comité a examiné en détail les méthodes employées en ce qui concerne le recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite, les publications et les projets. Le Comité a fait part de ses préoccupations quant à la baisse des produits, en particulier en ce qui concerne le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, et a entamé des discussions en vue de réfléchir à des recommandations qui pourraient permettre de résoudre ce problème. Le Comité a reconnu l'importance de trouver des solutions efficaces pour atténuer la baisse des produits et assurer la pérennité des activités.

|  |
| --- |
| Recommandation 5  Afin d'améliorer le recouvrement et la prévisibilité du volume des produits, le CCIG recommande que la direction de l'UIT procède à une mise à jour ciblée de ses méthodes de recouvrement des coûts, avec un plan de convergence progressif tendant vers le recouvrement intégral des coûts. |

|  |
| --- |
| Recommandation 6  Le CCIG recommande que la direction de l'UIT élabore et mette en œuvre des plans d'action qui permettront de retrouver, pour le volume du recouvrement des coûts, les niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19. |

# 5 PAIEMENTS À TITRE GRACIEUX

5.1 Le 17 février 2023, le CCIG a été contacté par un dénonciateur et a reçu des informations concernant des paiements à titre gracieux versés à d'anciens fonctionnaires élus de l'UIT depuis 2014.

La Secrétaire générale de l'UIT, également contactée par le dénonciateur, a pris contact avec le président du CCIG et l'a consulté sur cette question. Des informations ont été fournies au CCIG lors de sa 34ème réunion, en mars 2023, par le Chef du Département FRMD, le Conseiller juridique et le Responsable de l'éthique.

5.2 En 2022, des paiements "à titre gracieux" d'un montant de 214 000 CHF ont été versés à d'anciens fonctionnaires élus en vertu de l'alinéa 4 de l'Article 10 du Règlement financier de l'UIT. Des opérations similaires avaient été faites au profit d'anciens fonctionnaires élus à la fin de leur mandat depuis qu'un précédent a été établi, en 2014, ainsi qu'en 2018. Les paiements pour 2022 ont été dûment autorisés par l'ancien Secrétaire général, qui "peut faire effectuer les paiements à titre gracieux qu'il estime nécessaires et dans l'intérêt de l'Union", en vertu de l'alinéa 4 de l'Article 10.

5.3 Le Vérificateur extérieur des comptes a examiné les paiements effectués en 2022 et a estimé qu'ils ne satisfaisaient pas aux exigences définies dans l'alinéa 4 de l'Article 10, étant donné que, selon lui, ces versements ne correspondaient pas à la définition des paiements à titre gracieux au sens du Règlement financier de l'UIT, car ils n'étaient ni nécessaires, ni dans l'intérêt de l'Union et n'avaient donc pas lieu d'être versés en vertu du Règlement financier ou du Statut du personnel de l'UIT.

5.4 Dans la mesure où ces paiements n'ont pas été autorisés par le Conseil de l'UIT et compte tenu du point de vue du Vérificateur extérieur des comptes et de son intention de formuler une opinion avec réserve concernant la régularité des états financiers en ce qui concerne ces charges, le CCIG s'est félicité de la mesure prise par la Secrétaire générale actuelle d'annuler ces paiements à l'avenir.

5.5 Le CCIG souscrit également à la recommandation formulée par le Vérificateur extérieur à l'intention du Conseil, consistant à envisager toute autre mesure qu'il juge appropriée en ce qui concerne ces paiements.

# 6 PROJET DE BÂTIMENT DU SIÈGE DE L'UIT

6.1 Le Chef de la Division de la gestion des installations a fait le point sur l'état d'avancement du projet de construction du bâtiment du siège. Il a souligné les difficultés rencontrées par l'UIT en raison des prix plus élevés que prévu figurant dans les offres. Diverses options ont été envisagées en vue de résoudre ce problème: elles seront documentées et présentées au Conseil à sa session de 2023, afin qu'il prenne une décision sur la marche à suivre.

6.2 Le CCIG a collaboré activement avec le Chef de la Division de la gestion des installations sur de multiples aspects du projet. En particulier, le Comité a demandé des renseignements sur les différents scénarios concernant l'avenir du projet, consistant à poursuivre le projet ou à en geler la mise en œuvre. Le Comité a souligné l'importance, pour les organes directeurs, de prendre une décision propre à atténuer efficacement les risques associés.

6.3 Compte tenu de la nature complexe et technique du projet de bâtiment du siège, ainsi que de l'augmentation considérable des coûts, le CCIG a conseillé qu'il soit fait appel à un tiers spécialisé impartial pour valider à la fois l'estimation initiale des coûts par l'équipe de projet et l'augmentation des coûts proposée dans les offres. En outre, le tiers spécialisé devrait procéder à une évaluation complète de l'intégralité du projet. De cette manière, le projet pourra s'appuyer sur une évaluation impartiale qui favorisera une plus grande confiance dans les aspects financiers et techniques du projet.

6.4 Le CCIG a conscience que, quelle qu'elle soit, la solution retenue entraînera des coûts supplémentaires. La construction du bâtiment, l'arrêt du projet et toute autre mesure auront des incidences financières. Le Comité recommande que les conséquences soient envisagées dans le cadre de tous les scénarios.

|  |
| --- |
| Recommandation 7  Le CCIG recommande que le projet de construction du siège de l'UIT fasse l'objet d'une évaluation par un tiers spécialisé indépendant. Cette évaluation devrait tenir compte des différents scénarios concernant la marche à suivre, afin de faciliter la prise de décisions éclairées. |

# 7 VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES: BUREAU NATIONAL DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES DU ROYAUME-UNI

7.1 Le CCIG a échangé avec le nouveau Vérificateur extérieur des comptes et a obtenu des informations complètes de la part du Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni concernant la méthode de vérification extérieure des comptes appliquée à l'UIT. Le Comité a fait part de ses attentes concernant le calendrier pour la soumission des rapports de vérification extérieure et s'est déclaré satisfait de l'accent mis par le Vérificateur extérieur des comptes sur l'évaluation de l'efficacité de l'UIT. Le CCIG a encouragé l'utilisation de données et d'analyses pour obtenir de meilleures informations financières et renforcer la deuxième ligne de défense de l'UIT.

7.2 Au cours de ses échanges avec le Vérificateur extérieur des comptes, le CCIG a examiné l'état d'avancement des rapports et les principales conclusions. Lors de sa réunion de juin, le Comité a observé que le rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour 2022 n'avait pas été achevé comme prévu initialement à la mi-juin 2023. Le Vérificateur extérieur des comptes a rendu compte des difficultés qu'il avait rencontrées en ce qui concerne les comptes, lesquelles ont nécessité plusieurs ajustements comptables et la divulgation d'autres données, de sorte qu'il sera nécessaire de présenter une nouvelle fois les états financiers, afin de se conformer aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et aux recommandations du Vérificateur extérieur des comptes. Le CCIG s'est dit prêt à examiner le rapport de vérification extérieure une fois qu'il sera disponible.

7.3 Le 26 juin, le CCIG a reçu le rapport intérimaire du Vérificateur extérieur des comptes et, le 28 juin, la réponse de la direction de l'UIT aux recommandations du Vérificateur extérieur des comptes. Le Comité a pris note du rapport intérimaire et de la réponse de la direction, étant entendu que la direction de l'UIT a accepté toutes les recommandations formulées.

7.4 Le CCIG a également reconnu, à la lumière des conclusions du Vérificateur extérieur, qu'il était nécessaire de confier à un tiers l'examen et l'établissement de la version finale des états financiers pour 2022. Le Comité souscrit à cette approche, adoptée par la direction. Il recommande que ce processus soit mené à bien dans les meilleurs délais.

7.5 En ce qui concerne la participation du CCIG au travail d'information financière, il convient de souligner qu'aux termes du mandat du CCIG, tel qu'il a été approuvé dans la Résolution 162 (Rév. Bucarest 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, le CCIG donne des avis au Conseil et à la direction de l'UIT sur les moyens d'améliorer la qualité et le niveau des rapports financiers. Le CCIG s'acquitte de ce rôle dans le cadre de réunions avec la direction de l'UIT et du rapport qu'il soumet au Conseil. Pour optimiser l'efficacité de ce processus, le CCIG collaborera avec le Vérificateur extérieur des comptes pour documenter le processus et déterminer la meilleure façon d'aller de l'avant.

# 8 AUDIT INTERNE

8.1 Le CCIG a continué d'exercer son rôle consultatif concernant la fonction d'audit interne et de collaborer avec l'Unité de l'audit interne. Le Comité a régulièrement obtenu des informations du Chef de l'Unité de l'audit interne sur la planification et l'état d'avancement des travaux de son Unité.

8.2 Le Comité a examiné les conclusions du rapport d'audit interne sur les mesures prises par le Groupe de travail sur les contrôles internes (GTCI). Il y est souligné que la participation active et la mobilisation des fonctionnaires élus améliorent considérablement la gouvernance globale et les contrôles internes, la direction devant rendre des comptes. L'importance du rôle que joue l'audit interne dans l'évaluation de l'efficacité des contrôles a également été mise en évidence.

8.3 Le CCIG a examiné les lettres d'observations concernant les rapports administratifs et financiers destinés aux bailleurs de fonds.

8.4 Le Comité a recommandé que la charte de l'audit interne soit mise à jour afin qu'elle soit alignée avec les chartes des fonctions d'éthique et d'investigation. Il a examiné l'avant‑projet présenté et attend avec intérêt l'évolution future dans le cadre du volet de la feuille de route pour la transformation visant à atteindre l'excellence institutionnelle relatif à la supervision et au contrôle interne.

8.5 Le Comité prend acte du rapport de l'unité de l'audit interne sur l'examen et l'évaluation de l'exactitude et de l'exhaustivité des données/informations fournies à AON pour l'évaluation de l'ASHI pour 2022. L'unité de l'audit interne a réussi à réconcilier les divergences constatées lors de l'analyse des données et confirme l'exactitude et l'exhaustivité des éléments essentiels fournis à AON aux fins de l'évaluation.

8.6 Le Comité a salué les travaux de l'unité d'audit interne et s'est félicité de l'amélioration de la transparence dans la diffusion des rapports. Le CCIG a encouragé l'Unité de l'audit interne à continuer de renforcer le cadre des trois lignes de défense.

|  |
| --- |
| Recommandation 8  Le Comité recommande de poursuivre l'approche d'audit fondée sur les risques dans le cadre du plan d'audit, en mettant l'accent sur l'inclusion d'une partie consacrée à l'évaluation des risques dans le plan pour 2024. Compte tenu des ressources limitées pour l'audit interne, il convient de hiérarchiser le plan de travail afin de consacrer l'essentiel des efforts à l'assurance et à la conformité dans le cadre de l'audit. |

|  |
| --- |
| Recommandation 9  Le CCIG recommande à l'unité de l'audit interne d'examiner et d'intégrer, dans ses activités, des outils d'audit numérique spécialisés et des outils d'analyse des activités, afin de gagner en efficacité. |

# 9 ÉTHIQUE

9.1 Le CCIG a continué d'échanger avec la Responsable de l'éthique et a reçu des informations régulières sur l'état d'avancement des travaux. La Responsable de l'éthique a fait le point sur la mise en œuvre du plan d'action présenté au Conseil à sa session de 2022, qui comprenait une formation obligatoire à l'éthique, une politique en matière de déclaration d'intérêts et la promotion de la nouvelle politique relative au harcèlement. La discussion a également porté sur l'importance croissante que revêt la santé mentale au sein de l'organisation.

9.2 Le Comité a souligné l'importance d'une formation annuelle en matière d'éthique et la nécessité de mettre l'accent sur la prévention de la fraude financière. Il a également insisté sur la nécessité de former les responsables, afin qu'ils puissent traiter efficacement les cas sensibles.

9.3 Le Comité a reconnu qu'il était important de favoriser une culture dans laquelle chacun peut s'exprimer librement au sein de l'organisation. Il a été souligné que la mise en place d'une telle culture ne devait pas reposer uniquement sur la volonté du personnel de s'exprimer, mais devait être soutenue par des processus institutionnels qui encouragent et permettent cette culture.

# 10 FONCTION D'INVESTIGATION

10.1 Le CCIG a suivi activement la mise en place de la fonction d'investigation, ayant mis en avant la nécessité de créer une fonction spéciale à cet égard dans le 9ème rapport annuel qu'il a soumis au Conseil en 2020.

10.2 Le Comité s'est entretenu avec la Chef de l'Unité d'investigation, qui lui a fourni des informations détaillées sur le nombre d'enquêtes et la mise en œuvre d'un nouveau système opérationnel de gestion des enquêtes.

10.3 Le CCIG a souligné qu'il était de la plus haute importance d'établir un cadre de gouvernance solide pour la fonction d'investigation. Il a été recommandé que l'élaboration de ce cadre soit définie comme une priorité au sein d'une charte relative aux enquêtes, qui devrait être alignée sur les chartes mises à jour pour les autres fonctions internes pertinentes.

# 11 SYSTÈME DE JUSTICE INTERNE

11.1 Le Comité a reçu des informations actualisées concernant la création d'un groupe de travail interne chargé d'examiner le système de justice interne de l'organisation.

11.2 Le Comité a souligné l'importance que revêt un système de justice interne transparent et efficace pour l'organisation, ainsi que l'importance d'une coordination efficace entre toutes les composantes du système.

# 12 HARMONISATION ET COORDINATION DES FONCTIONS DE CONTRÔLE INTERNE

12.1 Le CCIG a tenu des échanges réguliers avec toutes les fonctions et unités de contrôle interne, notamment en ce qui concerne l'audit interne, l'évaluation et les enquêtes, et a reçu des informations de la part de ces acteurs. Le Comité s'est dit convaincu que l'élaboration de chartes harmonisées pour ces unités améliorerait leur efficacité, favoriserait la coordination des activités et définirait clairement la portée de leurs actions.

12.2 Le Comité a pris acte de la présentation, à la session de 2023 du Conseil, d'un document du Secrétariat concernant la création d'une unité de contrôle (Document C23/53) dans le cadre de la feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle. Cette unité intègre les trois fonctions, et le CCIG attend avec intérêt la mise en œuvre des recommandations 4 et 5 qu'il a formulées en 2022.

# 13 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CONTRÔLES INTERNES

13.1 Le Comité a été informé des résultats et de la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel du Groupe de travail sur les contrôles internes.

13.2 Par le passé, le CCIG a déjà salué le plan du groupe et l'affectation considérable de ressources à différentes entités du Secrétariat, ce qui a permis de réaliser des progrès significatifs sur la bonne voie.

13.3 Le Comité pris note avec satisfaction des résultats de l'évaluation et de l'efficacité avec laquelle le groupe de travail mène ses activités, qui représentent une étape importante vers un règlement concernant le cas de fraude et le traitement des insuffisances relevées auparavant.

13.4 Le CCIG a pris acte de la soumission au Conseil, pour approbation, du Document [C23/20](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0020/fr) du Secrétariat. Ce document présente les réalisations du Groupe de travail sur les contrôles internes et les projets futurs visant à renforcer les deuxième et troisième lignes de défense dans l'ensemble de l'UIT, afin d'améliorer en permanence les contrôles internes et le processus de gestion des risques.

# 14 RESSOURCES HUMAINES

14.1 Le CCIG reçoit des informations du Département HRMD sur les initiatives essentielles visant à mettre en place une culture axée sur les personnes, une main-d'œuvre flexible, des services RH rationalisés et un environnement de travail favorable.

14.2 Le Comité salue les progrès accomplis et souligne l'importance que revêt la définition des priorités, l'alignement des effectifs sur les objectifs, la diversité, la souplesse, l'engagement et l'excellence des services de ressources humaines.

14.3 Le CCIG met en avant l'importance de la mise en œuvre, en temps voulu, des recommandations relatives au contrôle, du dialogue continu avec le Département HRMD, de la planification du renouvellement des effectifs, de la gestion des talents, des outils numériques et de la cohérence de la stratégie centrée sur le personnel, compte tenu du document relatif à la transformation pour les ressources humaines soumis au Conseil à sa session de 2023 ([C23/51](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0051/fr)), dans le cadre de la feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle ([C23/52](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0052/fr)).

|  |
| --- |
| Recommandation 10  Afin d'atténuer les risques liés au vieillissement du personnel de l'UIT, le CCIG recommande que les États Membres de l'UIT soient encouragés à fournir un appui financier et matériel approprié au Programme des jeunes professionnels (YPP) et à d'autres initiatives en faveur du développement professionnel pour les jeunes. |

# 15 Informatique/sécurité informatique

15.1 Conformément à son mandat mis à jour concernant l'informatique et la sécurité informatique, le CCIG a reçu des informations du Département des services informatiques sur les cadres relatifs à la sécurité informatique mis en œuvre à l'UIT. En outre, le Comité a été informé des pratiques de gestion des données dans l'ensemble de l'organisation et de l'importance de la coopération intersectorielle dans ce domaine.

15.2 Compte tenu de l'importance majeure que revêt la sécurité informatique sur le plan des risques susceptibles d'avoir des incidences considérables sur le fonctionnement de l'UIT, le Comité reconnaît la nécessité absolue d'établir un cadre de gouvernance solide et efficace dans ce domaine, tant sur le plan technique que stratégique. Le CCIG a vivement encouragé le Secrétariat à faire appel à des spécialistes extérieurs compétents pour améliorer la gouvernance et aider la direction à faire face à la nature dynamique des risques liés à la sécurité informatique.

15.3 Le Comité s'est dit préoccupé par les failles de sécurité et les risques associés aux bureaux hors siège, soulignant la nécessité de procéder à un examen complet des mesures d'atténuation. En outre, le Comité a encouragé les efforts visant à optimiser l'utilisation des ressources informatiques dans l'ensemble de l'UIT, de manière à promouvoir des pratiques rationalisées et efficaces.

15.4 Le CCIG a souligné l'importance de la gestion des données à l'UIT, qui suppose des tâches consistant, par exemple, à tenir à jour un registre complet des données, à hiérarchiser les données et à garantir la confidentialité et la protection de la vie privée. Lors d'une récente visite aux archives, le Comité a également reconnu les efforts louables qui ont été déployés pour préserver la mémoire institutionnelle de l'UIT, notamment sous la forme de documents remontant à 1865. Par conséquent, le CCIG conseille vivement d'établir un cadre de gouvernance solide pour une gestion efficace des données, permettant la création d'une base de données de connaissances.

|  |
| --- |
| Recommandation 11  Le CCIG recommande de mettre en place une gouvernance informatique afin de préciser le mandat pour la prise de décisions, le processus de gestion des besoins, la responsabilité des mesures convenues et engagées et les solutions visant à favoriser leur mise en œuvre. |

|  |
| --- |
| Recommandation 12  Le CCIG recommande à la direction de l'UIT de procéder à un inventaire et à un rapprochement des licences informatiques, suivis d'un exercice de rationalisation des licences afin d'identifier les possibilités de réduire des coûts. |

|  |
| --- |
| Recommandation 13  Le CCIG conseille vivement à la direction de l'UIT de mettre en place un cadre global de gouvernance descendante pour les données, comprenant des politiques et des procédures de conservation des données, afin de sauvegarder les données historiques et d'assurer la disponibilité des données. |

# 16 AUTO-ÉVALUATION DU CCIG ET RETOURS D'INFORMATIONS DES PARTIES PRENANTES

16.1 Après avoir achevé son auto-évaluation pour la période 2022-2023, le Comité a recueilli des retours d'informations de la direction de l'UIT concernant ses activités. Dans leur auto-évaluation, les membres du Comité se sont déclarés satisfaits de disposer collectivement d'un éventail diversifié de compétences et de qualifications professionnelles qui leur permettent d'épauler efficacement le Secrétaire général et le Conseil dans leurs responsabilités en matière de contrôle.

16.2 Reconnaissant la valeur de l'esprit d'équipe, de la confiance, de l'apprentissage par les pairs, du partage des connaissances et de la complémentarité, les membres ont décidé à l'unanimité de continuer à promouvoir ces qualités au sein du Comité. Ils ont souligné l'importance de promouvoir un environnement fondé sur la collaboration qui encourage la mobilisation active et favorise la croissance collective de l'équipe.

16.3 Un accent particulier a été mis sur la participation active des membres aux travaux du Comité, en veillant à ce que tous les documents pertinents soient mis à disposition au moins une semaine avant les réunions. En outre, l'adoption formelle du plan de travail annuel et du plan glissant a été mise en avant comme étant un élément indispensable pour une

planification et une coordination efficaces. Le Comité a renouvelé son engagement d'effectuer des visites hors siège chaque fois que cela est possible, de façon à lui permettre d'évaluer le fonctionnement de l'Union et les modalités de contrôle dans les bureaux régionaux.

16.4 À sa réunion de juin, le Comité a examiné les retours d'informations des parties prenantes et s'est dit satisfait de la reconnaissance de ses contributions. Le Comité s'est concentré sur les propositions visant à améliorer la communication, à clarifier les rôles et à intégrer des recommandations spécifiques pour la direction. Le Comité a pris acte de l'appel lancé par les parties prenantes en vue de soutenir la transformation de l'UIT, en renforçant leur engagement en vue de collaborer et de fournir des conseils pour améliorer la prise de décisions.

# 17 COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE L'UIT/DIVERS

17.1 Conformément à la pratique établie, le CCIG a continué d'échanger avec la Secrétaire générale de l'UIT sur ses discussions et ses observations. Le CCIG a pris note des discussions ouvertes et constructives avec la Secrétaire générale et salue son implication, son engagement et son action en vue de remédier aux problèmes soulevés par le Comité.

17.2 Les membres du CCIG tiennent en outre à renouveler l'expression de leur gratitude au Vice-Secrétaire général, qui encadre les efforts visant à transformer l'UIT en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle.

17.3 Les membres du Comité tiennent aussi à remercier les fonctionnaires de l'UIT pour leur appui, leur coopération et leur attitude constructive en vue de favoriser le fonctionnement efficace du Comité, et en particulier l'excellent appui fourni par le Secrétariat. Le Comité a salué l'engagement qui a été pris en vue de soumettre suffisamment à l'avance les documents nécessaires pour les futures réunions.

17.4 Le Comité souhaite aussi remercier les États Membres et le Conseil d'avoir confié ces responsabilités importantes à ses membres.

17.5 La composition du CCIG, ses responsabilités, son mandat et ses rapports sont disponibles sur le site web public de l'UIT, dans la partie consacrée au CCIG: <http://www.itu.int/imac>.

# 18 PLANIFICATION DES RÉUNIONS DU CCIG EN 2023 et 2024

18.1 Le CCIG a planifié à titre préliminaire sa prochaine réunion ordinaire du 30 octobre au 1er novembre 2023. Cette réunion sera suivie d'une deuxième et d'une troisième réunion au cours des premier et deuxième trimestres de 2024.

18.2 Une autre réunion officielle virtuelle pourrait être organisée en septembre 2023, afin d'examiner le rapport du Vérificateur extérieur des comptes sur les états financiers pour 2022.

18.3 Une réunion de consultation virtuelle approfondie sur les incidences de l'intelligence artificielle sur les contrôles internes et la supervision est inscrite dans le plan de travail du CCIG pour 2023 et 2024.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_